

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 POUR L'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires sont insérés dans le journal
 Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré
 S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

Monaco, le 3 Septembre 1895

NOUVELLES LOCALES

ARRÊTÉ

Nous, Maire de la Ville de Monaco, Officier de l'ordre de Saint-Charles, Chevalier de la Légion d'honneur ;

Vu la délibération du Comité des Travaux Publics en date du 15 septembre 1893, dûment approuvée ;

Avons Arrêté et Arrêtons :

ARTICLE PREMIER. — A dater d'aujourd'hui, la circulation sur l'avenue Monte Carlo, partie comprise entre le bureau des Postes et Télégraphes et l'hôtel de Paris, ainsi que sur la place du Casino, et les autres voies appartenant en propre à la Société des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, est formellement interdite aux gros véhicules et aux charrois industriels.

ART. 2. — Les piétons et les voitures publiques ou particulières transportant des voyageurs seulement pourront circuler librement sur la place du Casino et sur ladite partie de l'avenue Monte Carlo, ainsi que sur les autres voies désignées à l'article ci-dessus.

ART. 3. — Les piétons et les véhicules de toute nature auront libre passage sur l'avenue Princesse-Alice et sur l'avenue du Palais des Beaux-Arts pour se rendre, soit à l'avenue de la Costa, soit aux Bas-Moulins, en traversant la place du Casino au bas du boulingrin, pour rejoindre l'avenue des Spélugues.

ART. 4. — Les contraventions au présent Arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux dispositions de l'article 472, paragraphe 13, du Code Pénal.

ART. 5. — Le Directeur de la Police, le Commandant des Carabiniers et l'Inspecteur des Travaux Publics sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Monaco, le 28 août 1895.

Pour le Maire de Monaco absent :

L'Adjoint,

(Signé) Ch^{er} DE LOTH.

Nous avons annoncé en son temps la participation de la Principauté au Congrès international de sauvetage qui s'est tenu à Bordeaux cet été. Elle y était représentée par M. Henri Jahn, Consul de Monaco en cette ville.

Un grand diplôme d'honneur vient d'être décerné à la Principauté par ledit Congrès.

C'est l'occasion de rappeler que, parmi les conseils pratiques très précieux donnés par S. A. S. le Prince de Monaco à la suite de ses expériences en mer, il en est qui assurent les moyens d'existence aux marins en perdition.

Dans son audience correctionnelle du 27 août dernier, le Tribunal Supérieur a condamné pour vol, le nommé Michel C..., journalier, à 12 jours d'emprisonnement.

La dernière soirée dansante, donnée dimanche par le Comité des bals de la Saint-Roman, a été des plus brillantes. Une foule inusitée occupait les tribunes, toutes les places étaient prises. Les danses ont duré très animées jusqu'à la fin du bal. Dans la tribune, on remarquait S. Exc. le Gouverneur Général, le marquis Ferdinand Pepoli, le comte de Krauchy, un commandant du yacht de S. M. le Roi de Grèce, le capitaine Plati, M. de Villeneuve, juge de paix, etc.

M. Olivier Ritt a offert aux membres organisateurs du Comité de Saint-Roman un punch, au cours duquel Leurs Altesses Sérénissimes ont été longuement acclamées.

Le *Journal Officiel* de la République Française du 30 août a publié la liste complète de classement, par ordre de mérite, des élèves de l'école spéciale militaire de Saint-Cyr, reconnus aptes au grade de sous-lieutenant, à la suite des examens de sortie de 1895. Nous y trouvons, au numéro 73, le nom de M. Edouard de Mac Carthy, fils de M. le Secrétaire Général du Gouvernement.

M. Edouard de Mac Carthy est désigné pour la cavalerie. Il entre au 4^e chasseurs à Rouen.

Sage-Femme autorisée le 30 Août 1895, à exercer dans la Principauté :

NOMS et NATIONALITÉ	TITRES ET DIPLOMES	PROFESSION AUTORISÉE
M ^{me} Antoinette-Rose-Louise ROUX France	Sage-femme de 1 ^{re} classe de la Faculté de Médecine de Montpellier; certificat d'aptitude. — 23 juillet 1895.	Sage-Femme

Vendredi matin, M^{me} Sinet, concessionnaire du kiosque des journaux à Monte Carlo, a trouvé, sur la place du Casino, un livret de caisse d'épargne, deux obligations et autres papiers, au nom de M^{me} Rose Varacco, qu'elle s'est empressée de déposer au commissariat de police de Monte Carlo, où la propriétaire, qui habite le Carnier, est venue les réclamer peu d'instant après.

Le même jour, le carabinier Gaziello a déposé également au Commissariat de Monte Carlo, une couverture de cheval qu'il avait trouvée la veille sur la route de Menton.

Nous aurons demain, 4 septembre, une éclipse totale de lune.

La lune entrera dans la pénombre de la terre à 2 heures 59 minutes du matin.

L'éclipse totale commencera à 5 heures 16, la lune étant au méridien pour l'île de Cuba, se levant aux îles Chatani, se couchant pour la Suisse.

Des courses vélocipédiques ont eu lieu jeudi à Biot (Alpes-Maritimes). Elles ont donné les résultats suivants :

Régionale. — 1^{er}, Barriera, de Monaco ; 2^e, Taron, de Marseille (tombé) ; 3^e, Cammarstedt, de Nice.

Tandems. — 1^{er}, Garin-Barriera.

Consolation. — 1^{er}, Vento, de Nice.

Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Octave Bouault, ancien organiste de la Cathédrale de Monaco, décédé le 26 août à Dijon, à la suite d'une longue et douloureuse maladie de poitrine contractée en Algérie.

M. Bouault n'avait que 33 ans.

Le 15 septembre aura lieu le pèlerinage annuel de la paroisse de Monte Carlo au sanctuaire de N.-D. de Laghet.

Les pèlerins se réuniront à 6 heures trois quarts du matin au rond-point de Laghet. A 7 heures et demie, messe de communion ; à 9 heures et demie, grand'messe par le curé de Saint-Charles. La maîtrise de la paroisse de Monte Carlo et un chœur d'Enfants de Marie, exécuteront la messe de Rossi, sous la direction de M. Louis Vallini, maître de chapelle. A 2 heures et demie, chant du *Magnificat* et Salut à Laghet. A 4 heures, Salut dans l'église paroissiale de la Turbie.

A l'occasion de ce pèlerinage, la Compagnie du Chemin de fer de la Turbie formera, outre les trains de 6 heures du matin pour la Turbie et de 4 h. et demie du soir pour Monte Carlo, un train spécial qui partira de la Turbie à 5 h. 20 du soir et qui donnera plus de commodité aux pèlerins pour rentrer dans la Principauté.

Il est délivré toute l'année, dans toutes les gares de la Compagnie des Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, des billets individuels ou de famille, à prix très réduits, pour voyages circulaires à itinéraire établi par les voyageurs eux-mêmes. Leur validité, 30, 45 ou 60 jours, suivant l'importance du parcours, peut être prolongée une ou plusieurs fois d'une durée égale moyennant un supplément de 10% pour chaque prolongation. — Arrêts facultatifs.

Les billets collectifs sont délivrés aux familles d'au moins quatre personnes payant place entière et voyageant ensemble. Le prix s'obtient en ajoutant au prix de trois voyages circulaires la moitié du prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de trois.

Les demandes doivent être faites cinq jours au moins à l'avance et être accompagnées d'une consignation de 10 francs par billet.

CHRONIQUE DU LITTORAL

Marseille. — Le dimanche 15 septembre aura lieu au vélodrome de Marseille une grande réunion sportive organisée par notre confrère le *Midi-Sport*.

En voici le programme :

Première course. — Tandems, 5,000 mètres. Réservée aux Amateurs. — 1^{er} prix, médaille d'or ; 2^e, médaille de vermeil ; 3^e, médaille d'argent.

Deuxième course. — Grande course de 100 kilomètres. Internationale bicyclettes avec entraîneurs. — 1^{er} prix, 1,000 fr. ; 2^e, 500 fr. ; 3^e, 300 fr. ; 4^e, 200 fr.

Troisième course. — Tandems et triplettes, 5,000 mètres. Réservée aux entraîneurs de la course de 100 kilomètres ayant fait au moins 20 kilomètres et aux coureurs

non classés de la précédente course ayant fait au moins 20 kilomètres. — 1^{er} prix, 250 fr.; 2^e, 150 fr.; 3^e, 100 fr.; 4^e, 50 fr.

• Si c'est une triplète qui arrive première, le 1^{er} prix sera augmenté de 50 fr.

Nice. — On attend la prochaine arrivée de l'*Eros*,* le yacht du baron Arthur de Rothschild. Ce navire vient du Havre.

— M^{me} Furtado-Heine, bien connue pour ses libéralités, vient de faire don au département de la guerre de sa superbe villa, sise à Nice, promenade des Anglais, 61, pour être affectée à une résidence de repos pour cinquante officiers convalescents des armées de terre et de mer.

Poussant encore plus loin sa générosité, elle joint à sa donation une rente viagère pour subvenir aux frais d'entretien des malades, du personnel et du bâtiment.

La presse locale adresse à la généreuse donatrice ses chaleureux remerciements.

Beaulieu-sur-Mer. — Fête patronale organisée par le Comité de la jeunesse les 7, 8 et 9 septembre. — Programme :

Samedi 7 : A 3 heures du soir, distribution des cocardes ; à 7 heures, grand feu de joie ; de 8 à 9 heures, grand concert par la fanfare de Beaulieu dans l'enceinte du bal.

Dimanche 8 : A 6 heures du matin, grandes salves d'artillerie et suite de la distribution des cocardes ; de 11 heures à midi, vermouth d'honneur ; la fanfare de Beaulieu fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire ; de 2 heures à 6 h. 1/2 et de 8 heures à minuit, grand bal champêtre avec un orchestre de 12 musiciens, sous l'habile direction déjà si connue du maestro Autié, de l'Opéra.

Illumination sur tout le parcours de la fête.

Lundi 9 : A 8 heures du matin, tir au mouton (fusil à piston seul admis) ; à 9 heures, concours de boules ; à 10 heures, concours de vitou et de quadrette dans l'enceinte du bal, suivi par les courses en sacs, d'enfants et réjouissances diverses ; de 2 heures à 6 h. 1/2 du soir et de 8 heures à minuit, grand bal champêtre ; à 8 heures grand feu d'artifice tiré par M. Stevano.

Clôture de la fête aux sons de l'hymne national et par un embrasement aux feux multicolores de bengale.

Le succès de la fête sera rehaussé par les régates organisées pour la circonstance par le Club de la Voile de Nice.

L'installation du bal, confiée à M. Robaudy, sera des plus luxueuses.

Buffet de premier ordre tenu par M. Léa Isidore.

Les horticulteurs MM. Maiffret Alexandre, propriétaire, et Keller, fournissent à titre gracieux les plantes et les arbustes pour la décoration du bal.

Vu l'importance des fêtes, le Comité a obtenu que le train passant à Beaulieu à minuit 30 s'arrêtera pendant les deux jours de la fête.

Prix d'entrée au bal : Messieurs, 1 fr. ; Dames, 0 fr. 25.

Les contremarques seront délivrées, le jour, à 5 heures, et le soir, à 10 heures.

LETTRES PARISIENNES

(Correspondance particulière du *Journal de Monaco*)

Le sujet principal des conversations parisiennes a été, cette semaine, l'odieux attentat dirigé contre M. le baron Alphonse de Rothschild. La police, malgré ses recherches, n'a encore rencontré aucune piste sérieuse. M. le baron de Rothschild n'a pas d'ennemis personnels. Les employés de sa maison ne sont jamais congédiés ; dans ses bureaux, il a formé un véritable ministère de la Charité qui examine toutes les demandes de secours et fait droit à celles qui sont fondées ; les affaires auxquelles il participe n'ont jamais amené de cataclysmes et dissipé les économies amassées dans les bas de laine ; on est obligé de reconnaître, lorsqu'on réfléchit, que le nom du grand financier a dû provoquer un anarchiste habile à envoyer la lettre homicide. L'explosif qu'elle contenait se vend peu dans le commerce, et personne ne paraît en avoir acheté. Il est par contre assez facile à fabriquer, et le *Manuel du Parfait Anarchiste* en donne la formule. C'est, comme l'a dit M. Girard, le chef du laboratoire municipal de Paris, « un perfectionnement » dans l'emploi des engins explosifs contre lequel il est diffi-

cile de se prémunir. Heureusement la manipulation de ce produit dangereux n'est pas facile, et les anarchistes soucieux de leur existence hésiteront avant de s'en servir. Grande est la responsabilité de certains journaux qui troublent les cerveaux malades par de quotidiennes excitations contre les capitalistes et les « sémites ». S'ils ne sont pas complètement aveuglés par l'esprit de parti, cette criminelle sottise, ils mettront une sourdine à leurs polémiques. Ils ne voudront pas devenir les complices des amateurs de propagande par le fait.

×

Les possesseurs de grandes fortunes montrent chaque jour, par des actes de haute philanthropie, qu'ils ont une sérieuse préoccupation des infortunes humaines. Cette semaine encore, M^{me} Furtado-Heine, dont les donations charitables sont si fréquentes, vient de créer une Œuvre aussi généreuse que patriotique.

Les lecteurs du *Journal de Monaco* connaissent la belle villa qu'elle possède à Nice, dans la rue de France ; elle est entourée de superbes jardins qui dominent en terrasse la promenade des Anglais.

Le ministre de la guerre a annoncé au dernier Conseil des ministres, que M^{me} Furtado-Heine avait fait don au gouvernement de cette résidence princière pour servir de lieu de repos et de convalescence pour cinquante officiers des armées de terre et de mer. Une rente perpétuelle de soixante mille francs est affectée par la donatrice pour subvenir à l'entretien du personnel et des convalescents.

×

En ce moment, grâce à une subvention du Conseil municipal de Paris, qui mérite d'être loué, et à la générosité de nombreux Parisiens, les élèves malades des écoles primaires de la capitale respirent l'air pur de la mer et de la montagne. Dans le onzième arrondissement notamment, six cents élèves des deux sexes, en cinq caravanes, dirigés par les maîtres et les maîtresses, ont fait un séjour de trois semaines dans les Vosges, au château de Mandres-sur-Vair, où ils ont bon air, bonne nourriture, bon gîte, de l'exercice et des distractions. Avant le départ, la caisse des écoles complète la garde-robe des plus pauvres. Tous reviennent avec des mines florissantes. On a constaté qu'ils gagnent en poids une moyenne de 1 kilog. 600, en taille 1 centimètre, en force dynamométrique 10 kilog. 500 et en circonférence thoracique 8 millimètres.

Les départements imitent l'exemple que leur a donné Paris et, grâce à l'initiative privée, les déplacements scolaires se multiplient de tous cotés.

Il faut reconnaître qu'à notre époque chacun cherche les moyens les plus pratiques d'améliorer le sort des malheureux et qu'un peu de reconnaissance pour les louables efforts contribuerait plus sûrement que les lettres « chargées » des anarchistes au développement des sentiments de solidarité.

×

Paris a reçu cette semaine la visite de S. M. Georges I^{er}, roi des Hellènes, après quatre semaines passées à Aix-les-Bains, où il vient chaque année chercher le repos et la santé. Ce souverain professe un profond amour pour la France. « J'ai, dit-il, trois patries : d'abord, la Grèce ; ensuite le Danemark, mon pays natal ; en troisième lieu la France. » De mœurs simples, ayant horreur du cérémonial et de l'étiquette, il aime à se promener seul, une canne à la main, dans les rues d'Aix ou dans les environs. Il cause volontiers avec les baigneurs, les enfants, les paysans. Il a six enfants et des petits-enfants. Son peuple l'adore et les soucis du gouvernement ne l'absorbent pas. Ses sujets, s'ils avaient quelqu'envie de proclamer la République, le choisiraient à l'unanimité pour Président.

Le peuple grec, par ses traditions, est essentiellement démocratique et il a une affection profonde pour ce Roi dont les manières sont simples et affables, dont l'intelligence est supérieure et qui possède l'esprit des réparties. Il a épousé, il y a vingt-cinq ans, la cousine germaine du tzar de Russie Alexandre III, la grande-duchesse Olga, une femme accomplie. S. M. Georges I^{er}, qui connaissait tous les prédécesseurs de M. Félix Faure à la présidence de la République, a rendu visite au chef de l'Etat à l'Elysée, la veille de son départ pour le Danemark, et il a déclaré à son entourage qu'il avait été enchanté de l'accueil qu'il avait reçu.

×

Les aficionados du Midi ont beaucoup fait parler d'eux depuis quelque temps. Malgré des engagements formels, dans diverses courses de taureaux, il y a eu mise à mort « à la demande du public ». Les tribunaux ont prononcé contre les délinquants des amendes légères qui faisaient sourire les condamnés. Le ministre de l'intérieur a fait expulser quelques toréadors : il en revenait d'autres. A Dax, un malheureux commissaire de police, qui était venu dans l'arène pour verbaliser, a été bousculé par le taureau

qui l'a blessé à la cuisse et à la tête : scène qui, paraît-il, a excité au plus haut point l'hilarité de l'assistance et lui a fait pousser des cris frénétiques de : *Bravo toro!* Le ministre de l'intérieur a pensé avec raison que cette insurrection contre la loi ne pouvait pas se prolonger. Il vient de faire ordonner la fermeture des arènes et de prendre les mesures nécessaires pour que l'arrêté d'interdiction soit scrupuleusement observé ! On ne saurait trop féliciter M. Leygues d'une énergie d'autant plus méritoire qu'un certain nombre de ses électeurs sont passionnés pour ce spectacle sanglant.

×

Depuis quelque temps au théâtre, on ne nous montre que des monstres féminins. M. Sardou, dans la pièce qu'il écrit en ce moment, se fera l'avocat éloquent des femmes. Ce sera un retour très opportun au théâtre d'autrefois où on considérait avec raison les femmes vicieuses comme une exception. On peut donc prédire que la prochaine pièce de M. Sardou, dont le titre n'est pas encore arrêté, aura le plus grand succès auprès du beau sexe... et de l'autre, assez porté à penser que ce qu'il adore le plus n'est pas l'idéal de la perversité et qu'à côté des phénomènes du vice il y a, en majorité, des héroïnes de vertu.

DANGEAU.

CAUSERIE

Etoiles filantes

Les étoiles filantes nous arrivent des profondeurs de l'espace, de millions et de milliards de kilomètres. Et elles sont aussi antiques que notre monde lui-même. Leur étude constitue aujourd'hui l'un des chapitres les plus intéressants de la science moderne. Ce sont de petites particules cosmiques qui ne pèsent, en général, que quelques grammes, et souvent moins encore, et sont composées surtout de fer et de carbone. Elles voyagent par essaims dans l'atmosphère et circulent, autour du soleil, à la façon des comètes, suivant des ellipses très allongées. Lorsque ces ellipses croisent la route que la terre décrit annuellement autour du même astre, les étoiles filantes nous rencontrent, et une quantité considérable peut apparaître en une nuit. Elles ne sont pas lumineuses par elles-mêmes : leur éclat vient de la transformation de leur mouvement en chaleur. Leur vitesse est merveilleuse : 42,570 mètres par seconde.

On estime qu'il nous en arrive environ 146 milliards par an, ce qui accroît lentement la masse de la terre.

La nuit du 10 août est une des plus remarquables de l'année à cet égard, et bien souvent les nuits du 11 et du 12 la continuent. Lorsque le ciel est bien pur, et lorsque la lumière de la lune ne vient pas gêner l'observation, on peut compter pendant ces trois nuits des centaines et même des milliers d'étoiles filantes, qui paraissent presque toutes émaner de la même région du ciel, de la constellation de Persée. Les astronomes appellent quelquefois ces étoiles filantes du 10 août du nom de Perséides, à cause de ce point d'émanation. Nos ancêtres les appelaient les « larmes de saint Laurent ». La fête de saint Laurent arrive, en effet, le 10 août, et ce fait nous montre en même temps que cette désignation est postérieure à la réforme du calendrier (1582) ; car, si elle avait été antérieure, la pluie d'étoiles aurait été associée aux fêtes du 31 juillet et du 1^{er} août, puisque le calendrier Julien était en retard de 10 jours avant la réforme grégorienne.

Une autre époque de l'année est aussi remarquable que celle du 10 août au point de vue qui nous occupe ; c'est celle du 14 novembre. L'essaim est même plus riche, plus serré, et parfois — tous les trente-trois ans — les étoiles filantes tombent du ciel par flocons aussi serrés que ceux d'une averse de neige. En 1833, on estime qu'il en est tombé 240,000. Le spectacle s'est renouvelé en 1866, et nous en attendons un nouveau pour 1899. On désigne cet essaim sous le nom de Léonides, parce que les météores paraissent nous arriver de la constellation du Lion. Il suit dans l'espace la même orbite que la comète de 1866, qui s'éloigne jusqu'à l'orbite d'Uranus, à 710 millions de lieues, et revient près du soleil tous les trente-trois ans. Il a été incorporé dans notre système solaire par l'attraction d'Uranus en l'an 126 de notre ère.

Ces deux dates du 10 août et du 14 novembre ne sont pas les seules de l'année au point de vue du nombre des

étoiles filantes. Nous pourrions leur en ajouter plusieurs autres, notamment celle du 27 novembre. Ce jour-là, en 1872, et de nouveau, en 1885, le nombre des étoiles filantes observées ont certainement dépassé cent mille.

Fugitif météore glissant dans l'azur, l'étoile filante n'est-elle pas un peu l'image de la vie, de la vie qui n'est qu'un rêve et qui passe comme un songe? Pendant bien des siècles, il n'a pas semblé que la science positive pût s'attaquer à quelque chose d'aussi vague et d'aussi impalpable, et l'astronomie avait complété tout son édifice splendide en laissant en dehors ce léger problème. Mais la curiosité humaine, cause de tous les progrès accomplis par notre race sublunaire, veut résoudre toutes les questions, l'analyse scientifique veut conquérir tous les domaines, et notre grand siècle ne pouvait aller rejoindre ses aïeux sans que ce problème de physique ne fut résolu comme les plus importants et les plus graves de la nature. Et, en fait, l'étude des étoiles filantes vient de nous montrer une fois de plus qu'il n'y a rien d'insignifiant dans la création, que le hasard n'existe pas, et que tout le mécanisme de ce corps immense que nous appelons l'univers est soumis à des lois absolues, qui règlent la chute du flocon de neige emporté par le vent comme le cours du soleil dans l'immensité des espaces.

Et depuis que nous savons d'où elle vient, depuis que nous la connaissons, l'étoile filante est devenue plus importante pour notre esprit et plus intéressante qu'elle ne l'était aux jours d'ignorance et de misère. La science ouvre des horizons plus vastes que la poésie la plus sublime. Si l'on en croit les antiques traditions, l'étoile qui s'envole ne serait-elle pas une âme pure exhalée d'un soupir suprême et cherchant sa route dans les cieux?

L'innocente légende de nos aïeules n'assurait-elle pas aussi que si la jeune fille a su formuler clairement un vœu dans son cœur pendant la durée de la visibilité du céleste sillage, ce vœu sera sûrement réalisé avant la fin de l'année?... Mais quel est le vœu de jeune fille qui n'est pas satisfait dès qu'elle le forme, et quelle est l'étoile qui pourrait rester sourde aux désirs de ses jeunes sœurs de la terre?

CAMILLE FLAMMARION.

FAITS DIVERS

La commission de la « Smithsonian Institution » pour le prix Thomas Hodgkins à New-York, vient de rendre son jugement. Deux cent dix-huit mémoires avaient été envoyés à ce concours, dont le jury comptait des noms très estimés dans la science. MM. S.-P. Langley, Brown, Goode, J.-S. Billing, M.-V. Harrington, de Bezold (qui a succédé à Helmholtz), Janssen et Th. Huxley.

Deux prix sur trois, qui étaient disponibles, ont été décernés. Le prix de 50,000 francs a été, comme on pouvait s'y attendre, décerné à lord Rayleigh et à M. Ramsay, pour leur belle découverte du troisième gaz de l'air, l'argon.

Le prix de 5,000 francs a été obtenu par M. Henry de Varigny, pour un fort beau travail traitant des rapports de l'atmosphère avec la vie en général.

Plusieurs savants français ont reçu, de plus, des mentions honorables. MM. Deburaux-Dey et de Bos, de Rouen, pour leurs études des courants aériens continents et leur utilisation au moyen d'aérostats long-courriers; M. E. Duclaux, de l'Académie des sciences, pour un travail sur l'actinométrie atmosphérique et sur la constitution actinique de l'atmosphère; M. E.-E. Viault, de la Faculté de médecine de Bordeaux, pour la découverte toute récente qu'il a faite de l'action hémato-gène de l'air raréfié.

La distribution des prix de la « Smithsonian-Institution » constitue, comme on le voit, un fort honorable succès pour les savants français.

VARIÉTÉS

Le Lord-Maire de Londres

On sait que sir Joseph Renals, lord-maire de la Cité de Londres, est attendu en France samedi prochain. Il sera, le jour même, reçu à Paris par M. Félix Faure, et se rendra ensuite à Bordeaux pour y visiter officiellement, le 9, l'Exposition. La

ville de Bordeaux donnera plusieurs fêtes en l'honneur de ce visiteur de marque.

Il nous a paru intéressant de donner ici, à ce sujet, quelques renseignements sur le rôle et les prérogatives, quasi souveraines, du premier magistrat de la Cité, prérogatives qui sont un vestige toujours vivant de la féodalité anglaise, en même temps que le lord-maire incarne, très libéralement, l'esprit corporatif des artisans et des marchands.

Les fonctions de lord-maire de la Cité de Londres remontent au treizième siècle. Dans un chapitre spécial, la Grande Charte du roi Jean-sans-Terre (1215) renferme la confirmation des anciens privilèges de la Ville.

C'est à cette époque que remonte l'organisation municipale actuelle avec le lord-maire, les *aldermen* (adjoints), le *sherif* (officier de justice) et le conseil municipal.

A Londres, le lord-maire est à la fois le roi de la Cité, c'est-à-dire le chef du corps municipal, et le gouverneur civil de ce même territoire, car il est bon de le répéter, le pouvoir du lord-maire n'embrasse qu'une partie très restreinte de l'immense capitale anglaise.

La Cité, quartier du commerce et de l'agiotage, s'étend de l'ancienne porte dite Temple-Bar à White-chapel. C'est le quartier le plus animé de Londres, le centre de toutes les opérations industrielles et commerciales. Au centre de la Cité, se trouve la cathédrale anglicane de Saint-Paul; puis viennent, un peu plus loin, la Bourse, la Banque, la Poste, l'hôtel de la Compagnie des Indes, *Guidhal*, le palais des corporations — une sorte d'hôtel de ville, — et *Mansion-house*, autre palais, qui sert de domicile au lord-maire.

La Cité, gouvernée par un magistrat spécial, est séparée, pour ainsi dire, du reste de Londres. Une tradition, qui n'est pas encore abrogée, exige même que le souverain ne traverse point le territoire de la Cité sans l'agrément du lord-maire.

Tout candidat à la charge de lord-maire doit être membre de l'une des douze corporations principales de la Cité et avoir rempli les fonctions de shérif; de là, ce dicton populaire: « Il veut être maire avant d'être shérif », pour signifier qu'un homme est bien au-dessous de ses prétentions; il faut de plus qu'au temps des élections il fasse l'office d'alderman dans l'un des quartiers de la Cité. L'élection du lord-maire a lieu à Guildhall; c'est là que, le jour de la Saint-Michel, les corporations se rassemblent.

Au moyen âge, Londres renfermait plus de cent corporations d'arts et métiers, ou *guilds*. Il en reste aujourd'hui encore quatre-vingts, dont un petit nombre seulement font usage de leurs privilèges. Mais sur ces quatre-vingts corporations, il n'en existe que douze de véritablement influentes. Ce sont les membres de ces douze corporations qui élisent le lord-maire.

Voici la liste de ces douze corps d'états: merciers, épiciers, marchands drapiers, marchands de poissons, orfèvres, pelletiers, tailleurs, passementiers, sauniers, quincailliers, marchands de vins et ouvriers en drap.

Tous les aldermen qui ont passé par le shérifat sont successivement proposés par ordre d'ancienneté. Les corporations donnent leur suffrage en levant la main, et les deux membres qui en réunissent le plus sont signalés dans un rapport à la cour des aldermen qui décident du choix à faire. Ce choix est cependant soumis à l'approbation du roi ou de la reine, en leur place au lord chancelier, mais ce n'est guère qu'une formalité et l'on ne cite pas d'exemple du veto royal depuis 1688, aussi très souvent le lord-maire est-il de l'opposition.

Ensuite, le 8 novembre, le maire élu prononce à Guildhall, publiquement, le serment de bonne et fidèle administration. Le lendemain, il est définitivement installé par les barons de l'Echiquier, à Westminster, et salué du titre de « très honorable lord », attaché à cette magistrature depuis le règne d'Edouard III.

Comme gouverneur civil de la Cité de Londres, il est l'arbitre suprême sans le concours duquel aucun acte de la corporation ne saurait être valide. *Coroner* perpétuel, premier juge de toutes les cours et de toutes les commissions de la Cité, président de l'élection des aldermen, conservateur de la Tamise, il cumule une multitude de droits, de privilèges et de juridictions. Enfin, sous le

rapport de l'autorité militaire, il est investi des mêmes pouvoirs que les lords lieutenants des comtés.

Les fonctions de lord-maire sont gratuites. Il ne reçoit que des frais de représentation, fort élevés, mais ces frais de représentation sont toujours insuffisants. Aussi choisit-on le lord-maire parmi les plus riches aldermen de la Cité. Toutes les professions concourent à fournir des lords-maires: bouchers, gros épiciers, maîtres d'hôtel, etc.

La magnificence du costume de ce puissant personnage répond à sa haute dignité; il porte au cou une double chaîne d'or ou un riche collier de pierres et il est vêtu, dans les circonstances solennelles, d'une robe de velours cramoisi. Dans les processions, où sa présence est officiellement requise, on porte devant lui l'épée et la masse d'armes, soit en or, soit en argent, distinction qui n'est accordée à aucune autre cité d'Angleterre, la ville archi-épiscopale d'York exceptée. S'il est à pied, un page soutient la queue de sa longue robe, s'il va en voiture, c'est dans un carrosse d'apparat relevé d'or en bosse, orné de reliefs et de peintures emblématiques, et traîné par quatre chevaux splendidement caparçonnés.

Un chapelain, un archiviste, un porte épée, un chasseur, des écuyers tranchants, des huissiers de chambre et une suite assez nombreuse d'officiers de divers grades et emplois composent la maison du lord-maire.

Quoique les cérémonies actuelles de l'installation d'un lord-maire rappellent assez le moyen-âge, elles ne sont plus que le pâle reflet de ce qu'elles étaient jadis. Il y a cent cinquante ans elles donnaient encore occasion à des divertissements ridicules, quelquefois barbares, mais elles présentaient aussi des tableaux où le bon goût s'unissait à la splendeur.

Ce qui en est resté dégagé des accessoires mythologiques et burlesques des anciens temps, est assez curieux pour être raconté. Voici, dans ses grandes lignes, le programme de la cérémonie d'inauguration du premier magistrat de la Cité:

Vers midi, le lord-maire nouvellement élu, son prédécesseur, les aldermen, les sherifs et les autres dignitaires civils, après avoir assisté au service divin dans l'église paroissiale de Saint-Laurent, se rendent, dans leurs carrosses, de Guildhall au bord de la Tamise. Là, un pont-levis élégant leur donne passage sur une vaste barque richement décorée. Les couleurs nationales, les armes de la cité flottent en bannières et en banderolles au sommet du mât qui s'élève au milieu. Toutes les corporations de Londres prennent place dans des barques particulières et se rangent en longues files ouvrant la marche de ce cortège nautique, emblème de la souveraineté du lord-maire sur les eaux de la Tamise, les symphonies des meilleurs corps de musique fournis par les régiments de la garde royale accompagnent le cortège.

On débarque en vue de Westminster. L'enceinte de la vieille abbaye, témoin de tant d'événements politiques, s'ouvre au corps de la magistrature et aux députés des corporations. Le serment est prononcé à haute voix par le lord-maire. La cérémonie achevée, le cortège reprend majestueusement le chemin du fleuve, on se rembarque, la flottille civique redescend jusqu'au pont des Blackfriars; là, le lord-maire et sa suite sont reçus par la Compagnie des armuriers qui, dès ce moment, prend le pas, et précédée par plusieurs chefs à cheval revêtus d'armures éclatantes, se dirige vers Guildhal où est préparé un somptueux dîner, suivi d'un grand bal. Les dépenses de l'installation d'un lord-maire s'élèvent parfois à 16,000 livres sterling dont plus d'un tiers à la charge personnelle du nouvel élu et le reste à la charge des diverses corporations.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite CARAVEO sont invités à se présenter en personne, ou par fondé de pouvoirs, dans le délai de vingt jours, devant M. Cioco, syndic, à l'effet de lui faire la remise de leurs titres de créance, accompagnés d'un bordereau indicatif des sommes par eux réclamées.

A l'égard des créanciers domiciliés à l'étranger, le délai ci-dessus sera augmenté de dix jours.

La vérification des créances aura lieu le 5 octobre prochain, à 10 heures du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur, au Palais de Justice, à Monaco.

Le Greffier en Chef
RAYBAUDI.

Etude de M^e VALENTIN, notaire et défenseur, à Monaco, 2, rue du Tribunal, 2

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le trente avril mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, monsieur Jean MÉDECIN, propriétaire, et madame Juliette BOERI-ROVERE, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e Valentin, ont acquis de monsieur François-Edmond BLANC, propriétaire, député, maire de la Celle-Saint-Cloud, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise), ayant élu domicile en la même étude, un terrain situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, d'une superficie de trois cent dix-neuf mètres carrés cinquante décimètres carrés, tenant de l'est, au surplus de la propriété du vendeur; du midi, à la propriété de madame Trech; de l'ouest et du nord-ouest partie à l'avenue Saint-Michel et partie à l'avenue du chemin de fer de Monte Carlo à la Turbie.

Cette vente a été faite au prix de *trente-neuf mille neuf cent trente-sept francs cinquante centimes*.

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le neuf août mil huit cent quatre-vingt-quinze, volume 47, numéro 5, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jour-d'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble susdésigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois à peine d'être déchues de tous leurs droits sur ledit immeuble.

Monaco, le 3 septembre 1895.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Etude de M^e L VALENTIN, notaire et défenseur à Monaco 2, rue du Tribunal

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu devant M^e VALENTIN, notaire à Monaco, le trois mai mil huit cent quatre-vingt-quinze, enregistré, monsieur Maurice GILLY, propriétaire horticulteur, et madame Jeanne-Henriette CARLIN, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, ayant élu domicile en l'étude dudit M^e Valentin, ont acquis de monsieur François-Edmond BLANC, député, chevalier de la Légion d'honneur, propriétaire, demeurant à la Celle-Saint-Cloud (Seine-et-Oise), et monsieur Constantin-Vincent-Marie, prince RADZIWIŁŁ, duc d'Olika, Nieswicz, Dubinki et Birze, propriétaire, et madame Marie-Louise-Antoinette-Sophie BLANC, princesse RADZIWIŁŁ, son épouse, demeurant ensemble en leur château d'Ermenonville (Oise), ayant élu domicile en la même étude, un terrain, situé à Monaco, quartier de Monte Carlo, d'une superficie de mille quatre-vingt-dix-huit mètres carrés, confinant : de l'est, à l'avenue de la Madone; au couchant, au boulevard des Moulins; du nord, au surplus de la propriété des vendeurs, et du midi, aux jardins de la Société des Bains de Mer.

Cette vente a été faite au prix de *cent soixante-quatre mille sept cents francs*

Une expédition du contrat, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, le six juin mil huit cent quatre-vingt-quinze, volume 46, numéro 10, a été déposée au greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté, ce jour-d'hui même.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble susdésigné, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, à peine d'être déchues de tous droits sur cet immeuble.

Monaco, le 3 septembre 1895.

Pour extrait : L. VALENTIN.

Agence ANSALDI, expert, 5, rue Garnier, NICE

Suivant acte sous seing privé, Monsieur et Madame **Joseph BAUDOIN** ont vendu à Madame **Anna VÉNITIEN** le fonds de commerce de Comestibles qu'ils faisaient valoir à Monaco, chemin Plati. Les créanciers, s'il en existe, sont invités à former leurs oppositions en ladite Agence, dans un délai de huit jours, sous peine de déchéance.

Le directeur de l'Agence.
E. ANSALDI.

Monsieur **Robert ASH**, chirurgien-dentiste de S. A. S. le Prince de Monaco, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il est de retour à Monte Carlo, villa Paola, et que sa succursale, 3, avenue de la Gare, Condamine, sera ouverte à partir du lundi 2 septembre.

M. et M^{me} LOUIS DODA, ses enfants et famille remercient sincèrement leurs amis et connaissances qui ont assisté, le mardi 27 août, aux obsèques de

Monsieur Alexandre DODA

leur fils et frère regretté.

Et prient les personnes qui n'auraient pas reçu de lettre de faire part de vouloir bien excuser un oubli involontaire en de si douloureuses circonstances.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 26 août au 1^{er} septembre 1895

SAINT-TROPEZ,	b. Deux-Frères, fr., c. Courbon,	vin.
ID.	b. Vengeur, fr., c. Gardenc,	sable.
ID.	b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio,	id.
CANNES,	b. Jeune-Claire, fr., c. Aune,	id.
ID.	b. Indus, fr., c. Dalbéra,	id.
ID.	b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
ID.	b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. Marceau, fr., c. Mèrello,	id.
ID.	b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.

Départs du 26 août au 1^{er} septembre

ARZEU, vap.	Antilles, fr., c. Benoit,	sur lest.
CANNES, cutter,	Ste-Françoise, fr., c. Tinière,	id.
ID.	b. Jeune-Claire, fr., c. Aune,	id.
ID.	b. Indus, fr., c. Dalbéra,	id.
ID.	b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	id.
ID.	b. Bon-Pêcheur, fr., c. Arnaud,	id.
ID.	b. Marceau, fr., c. Mèrello,	id.
ID.	b. Marie, fr., c. Arnaud,	id.
SAINT-TROPEZ,	b. Vengeur, fr., c. Gardenc,	id.
ID.	b. Figaro, fr., c. Musso,	id.
ID.	b. Fortune, fr., c. Moutte,	id.
ID.	b. Charles, fr., c. Allègre,	id.
ID.	b. Vierge-Marie, fr., c. Doglio,	id.

HOUSE AGENT

Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare

MONACO-CONDAMINE

AMEUBLEMENT FRANÇAIS

Meubles en tous genres

SOMMIERS, GLACES, FAUTEUILS, CANAPÉS, etc.

VENTE A CRÉDIT

PASSERON fils, représentant, 8, rue Caroline, Monaco

GRAND BAZAR
MAISON MODÈLE
DAVOIGNEAU-DONAT

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala

Médaille aux Expositions Universelles : Anvers, 1885; Paris, 1889

ARTICLES DE PARIS
SOUVENIRS DE MONACO ET DE MONTE CARLO
PARFUMERIE, PAPETERIE, PHOTOGRAPHIES,
OBJETS RELIGIEUX, ÉVENTAILS, GANTS
BONNETERIE, BROSSERIE, LINGERIE, RUBANS, MERCERIE
DENTELLES
OMBRELLES, PARAPLUIES, CANNES
ARTICLES DE JEUX, OPTIQUE, JOUETS
ARTICLES DE VOYAGE

Maison recommandée — On parle les Langues

En vente à l'Imprimerie de Monaco:

L'ANNUAIRE DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO
POUR 1895

PROJET DU CODE DE PROCÉDURE CIVILE
AVEC L'EXPOSÉ DES MOTIFS

PAR H. DE ROLLAND

CODE DE PROCÉDURE CIVILE

Livre préliminaire et Ordonnance complémentaire

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MÉDITERRANÉE

Voyages circulaires

La Compagnie P.-L.-M. offre aux touristes, aux familles qui désirent se rendre dans le Dauphiné, vers lequel les voyageurs se portent de plus en plus nombreux chaque année, diverses combinaisons de voyages circulaires à itinéraires fixes ou facultatifs permettant de visiter, à prix réduits, les parties les plus intéressantes de cette admirable région : la Grande-Chartreuse, les Gorges de la Bourne, les Grands Goulets, les Massifs d'Allevard et des Sept-Laux, la Route de Briançon, les Massifs du Pelvoux, etc.

Ci-dessous deux exemples de ces voyages, dont la nomenclature complète, avec les prix et conditions, figure dans le Livre-Guide de la Compagnie P.-L.-M. qui est mis en vente au prix de 40 centimes dans les principales gares de son réseau, ou envoyé contre 55 centimes en timbres-poste adressées au Service de l'Exploitation (publicité), 20, boulevard Diderot, Paris.

Premier exemple. — Voyage fixe, itinéraire 26 : Grenoble, Goncelin-Allevard, Montmélian, Chambéry, Aiguebelle, La Chambre, Saint-Michel, Le Lautaret, La Grave, Bourg d'Oisans, Rioupéroux, Séchillienne, Pont-de-Claix, Grenoble.

La durée du voyage est de 30 jours et le prix des billets est : en 1^{re} classe, 33 francs; en 2^e classe, 30 fr.; et en 3^e classe, 27 fr.

Deuxième exemple. — Voyage facultatif : Paris, Dijon, Mâcon, Bourg, Ambérieu, Culoz, Genève, Cluses-Albertville, Grenoble, Moirans, Lyon, Saint-Germain-des-Fossés, Moulins, Nevers, Moret, Paris.

La durée du voyage est de 30 jours et le prix des billets est : en 1^{re} classe, 109 fr. 10; en 2^e classe, 82 fr. 10; et en 3^e classe, 60 fr. 10.

Imprimerie de Monaco — 1895

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE (Hauteur de l'Observatoire : 65 mètres)

Aout-Septemb.	PRESSIONS BAROMÉTRIQUES					TEMPÉRATURE DE L'AIR					Humidité relative moyenne	VENTS	ÉTAT DU CIEL						
	réduites à 0 de température et au niveau de la mer					(Le thermomètre est exposé au nord)													
	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir	9 h. mat.	midi	3 h. soir	6 h. soir	9 h. soir									
26	762.4	763.1	763.0	762.1	763.0	23.5	24.2	24.5	24.1	23.2	49	S E faible	Beau						
27	763.0	763.0	762.9	762.3	762.5	23.0	24.0	24.8	24.4	23.5	51	S O faible	id.						
28	764.0	764.1	763.9	764.0	764.8	23.5	24.2	24.9	24.2	23.3	50	Calme	id.						
29	766.5	766.8	767.0	765.9	765.9	23.6	24.3	25.0	24.5	23.7	50	id.	id.						
30	765.4	765.1	764.2	763.8	763.6	23.7	24.6	25.1	24.5	23.7	52	id.	id.						
31	763.1	763.0	762.0	761.9	762.0	24.0	25.5	26.0	24.8	23.5	55	id.	Nuageux, beau						
1	762.1	762.3	762.0	761.2	762.1	23.5	24.7	25.1	24.1	23.0	53	id.	Beau, quelques nuages						
DATES											26	27	28	29	30	31	1	Pluie tombée : 0 ^{mm}	
TEMPÉRATURES EXTRÊMES											Maxima	24.9	24.9	24.9	25.0	25.1	26.2		25.1
											Minima	21.0	22.0	22.1	22.3	22.3	22.3	22.0	